

KR

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-310 DU 17 AOUT 2001

Portant ratification de l'accord de prêt
signé le 30 mai 2001 entre la République
du Bénin et le Fonds Africain de
Développement dans le cadre du
financement du programme d'appui aux
réformes budgétaires pour la réduction de
la pauvreté.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

Vu la loi n° 2001-24 du 09 août 2001 portant autorisation de l'accord de prêt
signé le 30 mai 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de
Développement dans le cadre du financement du programme d'appui aux
réformes budgétaires pour la réduction de la pauvreté ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE

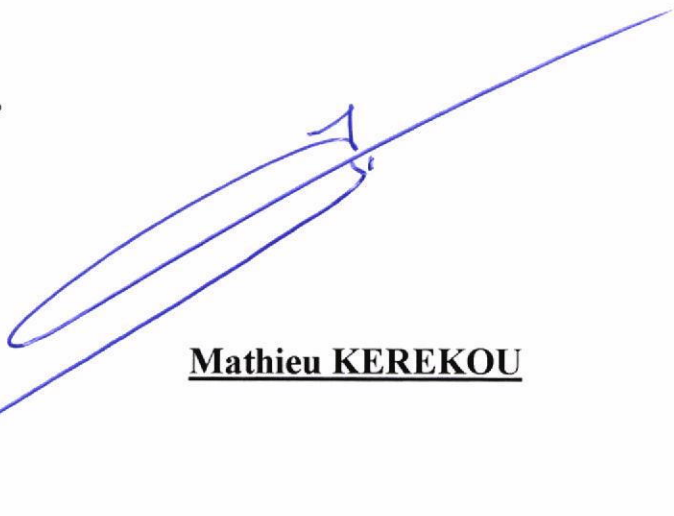
Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt signé le 30 mai 2001 entre la République du
Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du

programme d'appui aux réformes budgétaires pour la réduction de la pauvreté et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 17 août 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
Autres ministères : 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 JO 1